

Déchetterie de Myon

Ordre dans lequel vous devez charger vos déchets dans votre véhicule

1 - Métaux

(Casserole, couvert, parapluie, échelle, plomb, ...)

2 - Résidus de chantier

(Bitume, PVC, béton cellulaire, brique plâtrée, ...)

3 - Encombrants Valorisation Matière

(Jouet d'extérieur en plastique, pneu janté, souche, pneu de vélo, ...)

4 - Huile de vidange

(Huile moteur neuve, huile de vidange)

5 - Piles

(Pile alcaline, pile rechargeable, batterie de téléphone, pile bouton, ...)

6 - Huile de friture

(Huile de cuisine : huile de tournesol, huile de colza, huile de palme)

7 - Ampoules

(Ampoule sans emballage, LED, lampe au mercure, ...)

8 - Néons

(Néon sans emballage, sans ballast)

9 - Pots en plastique

(Pot de fleurs ou de plantes en plastique de 25cm maximum)

10 - Ecrans

(Télévision, écran d'ordinateur, minitel, ordinateur portable ...)

11 - Appareils produisant du froid

(Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, ...)

12 - Petit électroménager

(Grille pain, four micro-ondes, clavier, aspirateur, ...)

13 - Gros électroménager

(Machine à laver, sèche linge, lave vaisselle, ...)

14 - Pneus sans jante

(Pneu sans jante non souillé de véhicule léger : moto, voiture, quad)

15 - Produits dangereux

(Peinture, solvant, acide, produit d'entretien, ...)

16 - Cartons / Papiers

(Carton d'emballage sauf alimentaire, journal, magazine, livre, ...)

17 - Végétaux

(Déchet végétal sans plastique et sans métal)

18 - Gravats inertes

(Gravat ne se détériorant pas dans le temps : pierre, faïence, brique, ...)

19 - Mobilier

(Chaise, armoire, table, sommier, matelas, ...)